



## Communiqué n°11 du Président du District de Football de Loire-Atlantique

---

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

De nouvelles dispositions ont été prises ce vendredi 23 octobre 2020 par le Préfet de Loire-Atlantique afin de limiter la propagation de la covid-19 et applicables sur l'ensemble du Département de Loire-Atlantique.

Nous vous informons que celles-ci s'appliquent à compter de ce samedi 24 octobre à 8h jusqu'au lundi 3 novembre à 8h :

- l'accès aux vestiaires est strictement interdit dans les établissements sportifs (stades, gymnases...)
- les buvettes et autres points de restauration debout (collations d'après-match) sont interdits lors des rassemblements ainsi que dans les établissements recevant du public et à leurs abords immédiats.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 ([=> cliquez ici](#)) a prescrit les mesures générales applicables dans les stades à savoir :

- les rassemblements qui sont limités à 6 personnes dans les lieux ouverts au public
- dans les établissements avec places assises, qu'ils soient de plein air ou clos, il doit y avoir une distance d'un siège entre deux personnes ou groupes de moins de 6 personnes et le respect de la jauge maximale de 1 000 personnes.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente dans une enceinte sportive à l'exception de ceux pratiquant leur activité.

Nous vous proposons afin de permettre aux équipes de disposer d'un espace pour déposer leurs sacs et affaires d'installer des stands parapluie, avec tables, non contigus entre les deux équipes, et qui ne devront pas être clos.

Conscient de la situation actuelle et des contraintes pour la gestion dans votre club, tous ensemble mettons tout en œuvre pour continuer à pratiquer notre football et revenir à une situation normale le plus rapidement possible.

Cette situation est évolutive et je ne manquerais pas de revenir vers vous dès que de nouvelles directives seront annoncées.



Le Président,

Alain MARTIN